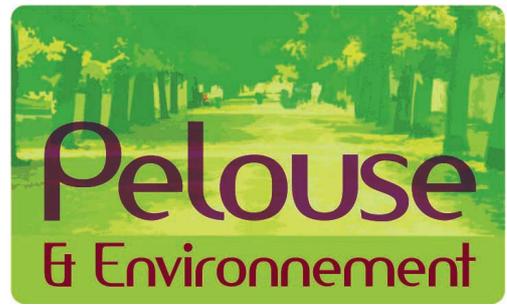


**Vous connaissez la Pelouse et appréciez de vous y promener, de vous y détendre, d'y avoir des activités...Mais la connaissez-vous bien ? Et savez- vous qu'elle est en danger ?**

**L'Association Pelouse & Environnement se bat pour la reconnaissance et la préservation de ce patrimoine unique !**



## Une première étape en 2013 . . .

Le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montgeron envisageait de classer la Pelouse comme un simple « alignement d'arbres à protéger ». Cela ne permettait pas de garantir qu'elle resterait une promenade piétonne.

### Un peu d'histoire :

La vente de la Pelouse par la famille de La Grange en 1918 était assortie d'un cahier des charges que la commune s'est engagée à respecter. Celui-ci stipule, entre autre, que la commune doit entretenir la Pelouse, pour lui conserver son état d'origine, sans en changer la physionomie ni la destination.

**L'Association Pelouse et Environnement est donc intervenue pour faire évoluer ce classement dans le PLU en « espace vert protégé ».** C'est l'ensemble des trois éléments de la Pelouse qui est dorénavant protégé par le PLU :

- l'allée centrale couverte d'une pelouse,
- les contre-allées gravillonnées,
- l'alignement d'arbres remarquable.

## . . . l'objectif de 2014

**La protection de la Pelouse n'est pas garantie dans l'avenir.** En effet, le projet de loi de décentralisation prévoit de dessaisir les communes de l'élaboration des PLU pour le transférer aux communautés de communes ou d'agglomération. Le statut patrimonial de la Pelouse n'est toujours pas reconnu : il faut obtenir son inscription au titre des monuments historique, afin qu'une autorité extérieure exerce la fonction de veille et garantisse sa protection.

**L'Association se bat pour obtenir la meilleure protection possible de la Pelouse.**

L'Association a l'intention de **rencontrer les candidats aux élections Municipales** pour les sensibiliser sur la protection de la Pelouse et leur demander de s'engager en faveur d'une protection renforcée : nous ne manquerons pas de communiquer sur leurs positions, avant les élections.

**Prochaine Assemblée Générale en avril 2014 : adhérez ou renouvelez votre adhésion à notre association !**

Découvrez-en plus sur notre site : <http://www.pelouse-environnement.fr/>

Nous contacter : [pelouseetenvironnement@gmail.com](mailto:pelouseetenvironnement@gmail.com)



*Aidez-nous à protéger la Pelouse : adhérez à l'Association !*

*Adressez ce bulletin d'adhésion et le règlement au Trésorier de l'Association Pelouse et Environnement  
55 avenue de la Grange - 91230 MONTGERON (chèque à l'ordre de « Pelouse et Environnement »)*

Adhésion individuelle  
(joignez un chèque de 10 Euros)

Adhésion multiple (couple ou famille)  
(joignez un chèque de 16 Euros)

NOM : ..... Prénom : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Adresse e-mail : ..... Téléphone : .....